

Décisions relatives aux réfugiés syriens.

Conseil d'administration du 21 septembre 2015

Délibération 2015/09/CA-127

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 28 ;

Considérant que l'Université Toulouse III-Paul Sabatier souhaite contribuer à l'accueil des réfugiés syriens dans le cadre de ses missions,

Après en avoir délibéré, les conseillers :

- **autorisent l'inscription des réfugiés syriens, après examen de leur situation, bien que la période d'inscription soit close ;**
- **décident l'exonération de leurs droits d'inscription, dès le dépôt de demande d'asile ou l'obtention du statut de réfugié.**

Toulouse, le 21 septembre 2015
Le Président



Bertrand MONTHUBERT

Nombre de membres : 30
Nombre de membres présents ou représentés : 22

Nombre de voix favorables : 22
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0